

## Charte

### **La coopérative Totem œuvre à la construction de logements dans un bâti harmonieux et de qualité adaptés aux besoins des habitant·e·s et visant à :**

- offrir des logements à prix abordable : Totem s'attache à rechercher des solutions favorisant une mixité économique et sociale,
- adapter ses formes d'habitat aux nouveaux parcours résidentiels initiés par les évolutions sociétales en incluant des espaces communs,
- sensibiliser les habitant·e·s aux questions d'environnement,
- favoriser les liens et les échanges entre les habitant·e·s et avec la nature,
- réduire l'empreinte écologique au travers du choix des matériaux et des méthodes de construction,
- préserver les sols et la biodiversité en encourageant entre autres la végétalisation du bâtiment et du site,
- préserver les ressources naturelles en tendant vers une consommation énergétique réduite notamment par la mutualisation de ressources, de services et d'espaces lorsque possible,
- inciter à une mobilité douce et respectueuse de l'environnement,
- s'impliquer comme acteur d'une économie sociale et solidaire notamment dans le choix des entreprises partenaires et des modalités de financement les plus éthiques possibles, en fonction des contraintes des projets de construction.

### **La coopérative œuvre dans sa gouvernance à :**

- écouter et respecter les idées et les besoins de ses membres et faire des choix de la manière la plus consensuelle possible,
- favoriser une gestion participative tout au long des processus (recherche de terrains et mise en route du projet, construction, gestion des logements),
- favoriser une mixité sociale à travers l'intégration de formes familiales diverses (multigénérationnel, handicap, migration, genre, niveau socioprofessionnel, etc.) et renforcer les liens sociaux entre les personnes.

### **Les membres de la coopérative s'engagent à :**

- participer à la vie de la coopérative dans l'intérêt général et le bien être des habitant·e·s,
- être actif et actives dans la mesure du possible dans les prises de décisions et les tâches partagées, dans le respect des valeurs de la coopérative,
- entretenir des liens constructifs avec les voisin·e·s, membres et non membres, dans le respect des singularités,
- s'abstenir de toute forme de discrimination liée à l'identité et l'expression de genre, l'orientation sexuelle, la nationalité, la religion, etc.
- œuvrer à une consommation responsable et durable.